



**Attestation sur l'honneur
pour l'attribution d'une subvention
pour l'achat d'un « deux roues » électrique**

Je soussigné (e)

M/Mme

Nom :

Et Prénom :

Domicilié (e) :

.....

Je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la signature de la convention de subvention :

- à ne percevoir qu'une seule subvention pour le deux-roues électrique aidé,
- à apporter la preuve aux services de NCA, qui en feront la demande, que je suis bien en possession du deux-roues électrique aidé,
- et dans l'hypothèse où le deux-roues électrique aidé viendrait à être revendu, à restituer la dite subvention à NCA.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

(Article 314-1 : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende".)

Fait à

Le / /

